

## **L'ORGANISATION DE L'EXPLOITATION FORESTIERE ET SES PROBLEMES AU CONGO**

### **Introduction**

Jusqu'en 1974 l'exploitation forestière a été la 1<sup>ère</sup> ressource économique du Congo. De nos jours, elle occupe la 2<sup>ème</sup> place après l'exploitation pétrolière. Son exploitation obéit à une organisation et connaît d'énormes problèmes.

### **I. L'organisation de l'exploitation forestière**

#### **1. La législation forestière**

L'exploitation forestière au Congo est réglementée par un Code forestier : loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000, modifiée par la loi n° 14-2009 du 30 décembre 2009.

Ce code fait obligation aux exploitants forestiers de transformer 85% de leur production du bois au niveau local. Cette disposition vise aussi à réduire les exportations de bois en grumes à 15% de la production. Il prévoit également la protection de la forêt axée sur le reboisement en zones de forêts et de savanes. La politique de reboisement vise à réaliser plus 1 million d'hectares de forêts.

#### **2. L'exploitation forestière**

##### **- Les zones d'exploitation**

On distingue trois zones d'exploitation forestière au Congo à savoir : les forêts du Mayombe, du Chaillu et du Nord-Congo.

##### **➤ La forêt du Mayombe**

La forêt du Mayombe se localise dans le département du Kouilou, entre la plaine côtière et la vallée du Niari. Elle couvre environ 1.2 million d'hectares de superficie.

La forêt du Mayombe a été exploitée en premier lieu (depuis 1930 environ) à grâce des facilités d'évacuation du bois (proximité de la côte et du port de Pointe-Noire, présence du CFCO et de la RN1, flottage sur le Kouilou, la Loémé ...).

Actuellement cette forêt est presque épuisée à cause de sa surexploitation.

### **La forêt du Chaillu**

La forêt du Chaillu se trouve dans les départements du Niari et de la Lékoumou. Elle occupe 3.5 millions d'hectares de superficie. Elle a été mise en valeur grâce à l'ouverture du chemin de fer de la COMILOG en 1962 et la construction de RN3 Dolisie-Ndendé.

### **➤ La forêt du Nord-Congo**

C'est la plus vaste zone forestière du pays avec 13 millions d'hectares, dont 7 millions sont inondés. Cette forêt s'étend dans les départements de la Likouala, de la Sangha, de la Cuvette et de la Cuvette-Ouest. Le bois est évacué par flottage sur le fleuve Congo et par la RN2. Les conditions physiques et l'éloignement de la côte expliquent le caractère tardif de la mise en valeur du nord forestier.

En dehors de ces trois zones, les potentialités s'affichent avec l'exploitation de forêts reliques qui couvrent environ 80000 hectares.

#### **- Les essences exploitées**

Plusieurs variétés d'essences commercialisables sont exploitées au Congo. Il s'agit notamment du Limba, de l'Okoumé, du Sapelli, du Sipo, de l'Acajou, de l'Iroko, du Moabi, du Kambala, du Bilinga, du Longh-blanc, du Douka et du Wengué.

#### **- Les sociétés forestières**

L'exploitation forestière et la transformation du bois sont assurés par plusieurs sociétés comme Taman industries limited (TIL), Sino-Congo forêt(SICOFOR), Asia-Congo Industries (ACI), Industrie forestière de Ouesso(IFO), Société d'exploitation forestière Youan Dong (SEFYD) à Souanké, Société congolaise Dedjia Wood Industry(CDWI) à Kellé, Industrie de transformation des bois de la Likouala(ITBCL), Eucalyptus et fibres du Congo, Likouala Timber (EFC).

#### **- La production forestière**

La production forestière (en 2014) au Congo se présente de la manière suivante : grumes (1506857m<sup>3</sup>), Sciage (350236 m<sup>3</sup>), contreplaqués (19200 m<sup>3</sup>), placages déroulés (59256 m<sup>3</sup>), rondins d'eucalyptus (409645 m<sup>3</sup>), copeaux (35237 m<sup>3</sup>).

## **II. Les problèmes de l'exploitation forestière**

L'exploitation forestière au Congo se heurte à plusieurs problèmes d'ordre physique, humain, économique et organisationnel.

- **Sur le plan physique**, l'exploitation forestière au Congo est confrontée à l'inondation d'une bonne partie de la forêt du Nord-Congo, d'où les difficultés d'exploitation. En plus, l'étiage très prononcé des cours d'eau du Nord-Congo rend difficile l'évacuation du bois.
- **Sur le plan humain**, l'exploitation forestière au Congo fait face à la mauvaise gestion du patrimoine forestier et des entreprises.
- **Sur le plan économique et organisationnel**, l'exploitation forestière au Congo est confrontée à l'insuffisance des capitaux, d'où le monopole étranger. Elle se heurte aussi au mauvais état des infrastructures de communication, à l'insuffisance et la vétusté du matériel de transport du bois, au non-respect du code forestier d'où l'exploitation abusive et sauvage de la forêt, et à l'épuisement des essences commercialisables recherchées surtout dans le Mayombe du fait de la surexploitation.

#### **Conclusion :**

L'exploitation forestière au Congo est régie par un code forestier. Cependant, cette activité est confrontée à plusieurs problèmes d'ordre physique, humain, économique et organisationnel.